

Gestion des déchets

La qualité du geste de tri se dégrade sur le territoire, ce qui pénalise fortement la filière du recyclage des déchets. La Communauté urbaine lance une campagne d'information pour rappeler les bons gestes.

Jour de collecte

Collecte des ordures Ménagères :

La collecte des déchets ménagers est effectuée :

Le lundi toute la journée.

Exceptions pour les chemins de la Mare des Mares, de St Jean d'Abbetot, du chemin de Drumare, du chemin de la Seine et du chemin de la Plaine où la collecte a lieu le jeudi puisque ces rues sont desservies par le petit camion ; et la route du Catillon qui est desservie le même jour que la commune de Sandouville.

Si le jour de ramassage est férié alors le camion passe le lendemain sauf week-end.

Nous vous rappelons que vos poubelles doivent être déposées au droit de votre propriété uniquement le dimanche soir à partir de 20H.

Les colonnes d'apport volontaire les plus proches

Containers à verres :

Des containers sont à disposition aux endroits ci-dessous :

- Route des Petits Vaux (Sur le parking de la MAM) ;
- Salle polyvalente Gilbert Le Maître (Route des petits vaux).

Il existe une borne textile de l'association Le Grenier du Havre. Celle-ci se trouve route des Petits Vaux (Sur le parking de la MAM).

Le centre de recyclage le plus proche

Lieu : ROUTE DÉPARTEMENTALE 34, LIEU-DIT DE LA MALADRERIE
76430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Déchets acceptés

- Encombrants
- Déchets incinérables
- Déblais, gravats
- Métaux
- Déchets verts - souches
- Bois en mélange
- Ameublement - literie
- Polystyrène

- Huiles alimentaires
- Huiles minérales
- Batteries
- Accumulateurs et piles
- Pneumatiques
- Cartons
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets électriques et électroniques
- Emballages en verre
- Textiles et chaussures
- Lampes et néons
- Cartouches d'impression
- Amiante lié (fibrociment) : sur demande

Horaires

1er novembre au 31 mars

Lundi - mercredi - vendredi - samedi : 8h30/12h et 13h30/17h30

1er avril au 31 octobre

Lundi - mercredi - vendredi et samedi : 8h30/12h et 13h30/18h

Mardi : 13h30/18h

Plus de 165 000 tonnes de déchets sont prises en charge chaque année par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Près de 85 % d'entre eux sont valorisés pour être transformés en énergie, en compost ou encore recyclés.

Chaque année pour améliorer encore ce résultat, Le Havre Seine Métropole développe de nouveaux services, des nouvelles filières pour offrir un

ensemble de solutions qui permet à tous d'agir.

Aux dispositifs traditionnels de collecte s'ajoutent désormais par exemple, la recyclerie et les bornes textiles. Ces actions permettent non seulement de diminuer les déchets ultimes mais surtout de leur donner un second souffle via des entreprises ou des associations d'insertion.

S'agissant du recyclage des déchets, 12 000 tonnes de collectes sélectives d'emballages et papiers sont prises en charge chaque année sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Les habitants contribuent grandement à ces bons chiffres par leur participation au geste de tri.

Toutefois, depuis plusieurs mois, Le Havre Seine Métropole observe une recrudescence de déchets non recyclables dans les bacs jaunes. Sur certains secteurs, le taux de présence de sacs noirs peut atteindre 50 %.

UN SURCÔÛT DE 500 000 EUROS PAR AN

Ces anomalies de tri pénalisent fortement la filière du recyclage : environ un tiers des déchets déposés dans les bacs jaunes sont des erreurs de tri. Pour la collectivité, cela représente un surcoût annuel de 500 000 euros. Cette dépense est réglée par tout un chacun à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

DES SCOTCHS POUR SIGNALER LES ERREURS DE TRI

Afin d'améliorer la qualité du tri, Le Havre Seine Métropole engage une opération d'information pour sensibiliser tous les habitants du territoire. Désormais, les agents de collecte identifieront les bacs jaunes contenant des anomalies de tri grâce à un scotch dont le but est de rappeler les bonnes pratiques.

Cette mesure ne doit pas décourager les habitants à pratiquer le tri des

déchets, quelques secondes seulement suffisent à appréhender les bons gestes. La présence de sacs noirs est un des principaux problèmes à régler aujourd'hui. Parfois ils contiennent des déchets recyclables mais bien souvent ce sont des ordures ménagères qui s'y trouvent. L'opacité de ces sacs empêche le contrôle visuel des agents de collecte et nuit à l'indispensable qualité du geste de tri. La consigne à retenir est simple : tous les emballages et papiers doivent être déposés en vrac dans le bac. Si vous utilisez un sac pour les stocker temporairement il suffit donc de transvaser son contenu dans le bac.

UNE REGLE D'OR ET DES FAUX-AMIS

En matière de tri des déchets, il existe une règle d'or : tous les emballages et papiers recyclables se trient mais seuls les emballages vides, doivent être déposés dans le bac jaune, sans utiliser de sacs.

De bonne foi, certains pensent que les emballages en verre, les jouets et objets en plastique, les déchets verts et les textiles ont leur place dans le bac jaune : ce sont des faux-amis ! Ils doivent être dirigés vers les points d'apport volontaires ou vers les centres de recyclage de la communauté urbaine parfois même certains objets peuvent être donnés à des associations. L'application mobile TriPratik permet de tout savoir sur les bons gestes de tri.

Par ailleurs très prochainement, un guide du tri reprenant l'ensemble des consignes de tri pour le bac jaune, les centres de recyclage notamment sera également à disposition pour compléter l'application TriPratik. Enfin parce que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit un guide de la réduction des déchets est aussi en préparation.

LE RECYCLAGE, BON POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE POUVOIR D'ACHAT

Le tri permet de valoriser une grande part des déchets à travers des filières de recyclage plutôt que vers leur élimination. Pour la collectivité, c'est une source importante d'économies qui se répercute sur le pouvoir d'achat des ménages : au cours de la mandature précédente, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a ainsi pu baisser trois fois de 5 %.



Appli TriPratik

L'application TriPratik disponible gratuitement vous apporte toutes les réponses : emballages en verre ou en plastique, textiles et chaussures usagés, appareils défectueux, biodéchets ou autres déchets ménagers...

- Télécharger sur l'appli [Apple](#)
- Télécharger sur [l'appli Android](#)